

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Novembre 2018

266x18

### PARTICIPATION HORAIRE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES RENOUVELLEMENT DE LA LISTE

Par délibération n°117x16 en date du 30 juin 2016, la Commune a fixé à 4,20 € par heure d'occupation, définie dans la convention annuelle de mise à disposition des locaux, la tarification relative à l'utilisation des locaux municipaux pour les associations ou clubs cités ci-dessous avec une redevance annuelle portée à 69,00 €.

#### Associations ou clubs culturels

- A.G.I.R
- Arts et Mouvements
- La Porte des Étoiles
- Les Magiciens Pennois
- Gym Bien Être
- City Danse
- Red River Duke
- Label Italia

#### Associations ou clubs sportifs

- Aïkido
- E.K.13
- Impact Karaté
- Judo club Cadeneaux
- F.C. Prépa-Form
- Remolino Andalou (Flamenco)
- Taekwondo Traditionnel Pennois
- Ecole Tien Hoa Quyen kung fu
- Sésame
- Dizzy Danse
- Les Amis des Chiens Boxers
- Association Tai Chi Club Pennois

Les tarifs restent inchangés. Cependant en raison de l'évolution des activités sur la commune et de l'évolution des structures qui les portent, le Maire propose à l'assemblée de réactualiser la liste des associations ou clubs concernés par la tarification horaire comme suit :

#### Associations gérées par le service Culture

- A.G.I.R
- Dacor
- La Porte des Étoiles
- Les Magiciens Pennois
- Gym Bien Être
- City Danse
- Label Italia
- Minotaure et cie
- Dizzy Danse

Associations gérées par le service des Sports :

- Aïkido
- E.K.13
- Latino Pennes Dance
- Judo club Cadeneaux
- Top Form
- Ecole Tien Hoa Quyen kung fu
- Sésame
- Sport Santé Equilibre
- Les Amis des Chiens Boxers
- Association Tai Chi Club Pennois

Associations gérées par le Pôle Cohésion Sociale :

- Association Compagnie Séquence
- Association Rose des Vents
- Association Lud'opennes
- Association Happydanse ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport réunie le 21 novembre 2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

– ADOPTE la liste ci-dessus des associations ou clubs concernés par la tarification horaire

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 30 Novembre 2018  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA